



Le coupon associatif : le coup de pouce de la Ville

## Le coupon associatif : le coup de pouce de la Ville

La pratique d'une activité sportive ou culturelle peut parfois peser sur le budget. Pour alléger ce coût pour les familles Véliziennes, la municipalité a mis en place depuis plusieurs années **le coupon associatif**.



### Qu'est-ce que c'est ?

Le coupon associatif est une aide financière, **d'une valeur de 25 €**, permettant aux familles Véliziennes de réduire le prix de l'inscription de leur enfant à une deuxième activité dans les associations de la ville.

Par exemple, si votre enfant souhaite s'inscrire cette année au football et au tennis de table, vous aurez droit à une réduction de 25 € sur la cotisation de la deuxième discipline, en présentant votre coupon.

# Vélizy-Villacoublay COUPON ASSOCIATIF année 20 / 20

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance ..... Nom de l'association .....

Date de remise ..... N° .....

Valeur maximum 25 € dans la limite des frais engagés.

Coupon valable du 1<sup>er</sup> sept au 30 octobre de l'année en cours, il n'a aucune valeur financière, il viendra en déduction lors de la deuxième inscription pour un enfant ou adolescent.



## Qui cela concerne ?

Absolument tous les jeunes Véliziens, âgés de moins de 18 ans, peuvent en bénéficier ! Alors n'hésitez pas à le demander.

## Où peut-on le récupérer ?

Les familles peuvent retirer le coupon à l'accueil de [Vélizy-Associations](http://Vélizy-Associations) sur présentation :

- d'une pièce d'identité,
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- d'un justificatif d'une première adhésion à une activité associative de la ville.

## Kontakt

### Vélizy-Associations

L'Ariane 1 bis place de l'Europe  
78140 Vélizy-Villacoublay

Tel : 01.84.73.06.90

[secretariat.va@velizy-associations.fr](mailto:secretariat.va@velizy-associations.fr)